Le terme «islamophobie» fait son entrée dans le dictionnaire de la violence

27/10/2011 à 8h06

Dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de la Violence* paru le 28 septembre dernier, le mot «islamophobie» y trouve sa place. Le site ajib.fr y voit un premier pas vers la reconnaissance de ce phénomène.

Dans ce dictionnaire, la notice «Islamophobie» a été rédigée par Vincent Geisser, un politologue et chercheur au CNRS qui s'est beaucoup penché sur ce phénomène, puisqu'il a publié en 2003, un livre intitulé «La nouvelle islamophobie», qu'il définit ainsi : «*Elle constitue une religiophobie, en ce sens que c'est bien l'élément religieux qui est visé par une telle haine. (…) les Musulmans sont de plus en plus considérés comme des Français «à part entière» et pourtant l'islam est toujours représenté comme une «religion» qui fait problème national.*»

Pour certains intellectuels qui se sont intéressés à l'origine du mot, l'Islamophobie ne possède pas de définition spécifique, selon le contexte du discours dans lequel il est introduit. Tantôt il visera à critiquer de manière plus ou moins virulente les principes de l'Islam, tantôt il désignera un comportement discriminatoire à l'égard des musulmans, et par amalgame, à l'égard des arabes. Tandis que pour les fervents défenseurs de la laïcité, officialiser ce terme dans le dictionnaire reviendrait à reconnaître «le délit de blasphème», incompatible avec la liberté d'expression selon eux. […]

Pourtant, si on le comparait au terme «Antisémitisme», qui lui est depuis bien longtemps à la page de la quasi totalité des dictionnaires français (et même européens), on s'aperçoit que

d’un point de vue juridique, ce qui est considéré comme un délit pour l’un, ne l’est pas pour l’Islamophobie. […]

ajib.fr (Merci à France Forever)